



FAITS SAILLANTS ET PERSPECTIVES

- **L'approvisionnement des marchés en mil reste correct** grâce aux déstockages déclenchés par la forte demande des producteurs en semences et des consommateurs pour le Ramadan.
- **Les prix des céréales locales sèches poursuivent leur ascension.** Ce niveau élevé est corroboré par les hausses variant entre 2 et 8 % (par rapport à mai 2013) et 8 à 12 % (par rapport à la moyenne quinquennale). Toutefois, par rapport à juin 2012, seul le prix du mil est en hausse, tandis que ceux du sorgho et du maïs ont accusé des baisses.
- **Les prix des légumineuses sont en hausse par rapport au mois précédent et aux moyennes quinquennales (2007/08 – 2011/12),** et, à l'exception de l'arachide coque et du niébé, ils restent élevés par rapport à juin 2012.
- Le démarrage timide de l'hivernage n'a pas encore favorisé le retour des éleveurs dans leur territoire. Du coup, **l'approvisionnement de tout type de marché (collecte, terminaux) en bétail est faible** et les prix ont sensiblement augmenté par rapport au mois précédent, avec des disparités régionales.
- Selon le Ministère du Commerce, **85 % des commerçants ont respecté l'homologation des prix des denrées de base.** Le ministère a mis en place des comités pour favoriser l'approvisionnement en sucre dans la région de Kaolack car, suite à la fixation des prix, certains importateurs et commerçants auraient eu des difficultés d'approvisionnement¹.

ANALYSE COMPARATIVE DES PRIX MOYENS DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES

Céréales locales sèches

- **Prix au détail:** le prix du mil se hisse toujours au sommet. La tension autour de cette principale céréale est imputable aux demandes cumulées des agriculteurs pour les semences et des consommateurs pour leur alimentation au cours du Ramadan. Les prix des céréales sèches ont enregistré des hausses mensuelles (de 2 à 8 %) et quinquennales (de 11 à 15 %). En revanche la comparaison annuelle indique que seul le prix du mil a augmenté (5 %), alors que ceux du sorgho et du maïs ont baissé de 11 % et 4 % respectivement. Cela pourrait avoir un impact sur le repas de l'aube et de la « rupture » du Ramadan, qui se font normalement à base de mil et lait caillé (fondé, thiacyr, lakh). Les ménages les plus éprouvés sont ceux de Fatick (+7 %), ainsi que ceux de Ziguinchor et Thiès (+17 %) à cause de la faiblesse des stocks locaux.
- **Prix au producteur:** ceux-ci ont épousé le même profil des prix au consommateur : dans les marchés de collecte, les producteurs ont cédé leurs offres avec des gains mensuels respectifs de 16 % (mil souna), 14 % (sorgho) et 6 % (maïs). Par rapport à juin 2012, seul le prix du mil reste élevé (+4 %), tandis que ceux du sorgho et du maïs ont accusé des baisses respectives de 6 et 14 %. Mais comparé aux moyennes quinquennales, les prix du mil et du sorgho sont en hausse de 15 et 8 %, tandis que celui du maïs est resté stable.

Riz local décortiqué

- **Prix au détail:** le prix de cette céréale, qui se caractérise par sa relative stabilité par rapport à toutes les périodes de référence, a légèrement diminué (-4 % au niveau national, ce qui reflète bien aussi les tendances régionales) sous l'influence de son substitut direct (riz ordinaire importé) qui reste accessible grâce aux d'homologation des prix.

Produit	Prix réels au détail – juin 2013 -moyennes nationales-	
	Comparaison avec la moyenne quinquennale (juin 2008-2012)	Comparaison avec juin 2012
Mil	+12 %	+5 %
Sorgho	+2 %	-11 %
Maïs	+8 %	-4 %
Riz ordinaire importé	-9 %	-8 %
Niébé	+15 %	-12 %
Arachide décortiquée	+12 %	-16 %

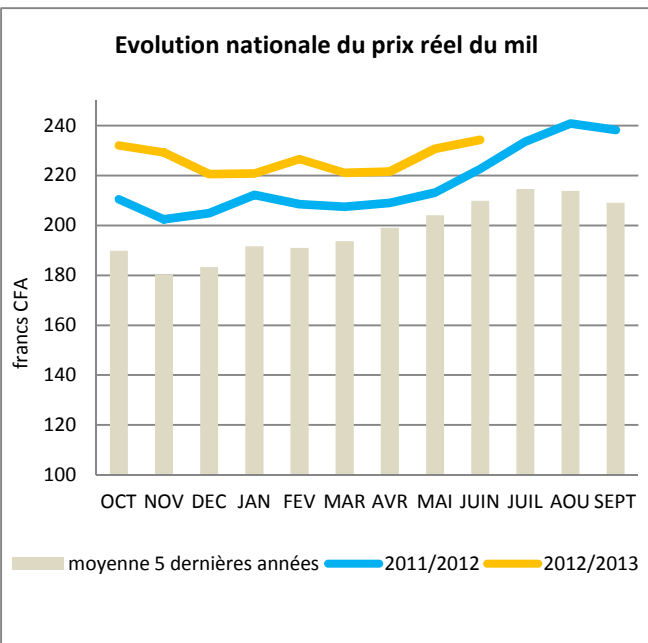
¹ Source : ASCOSEN.

Riz brisé ordinaire et maïs importés

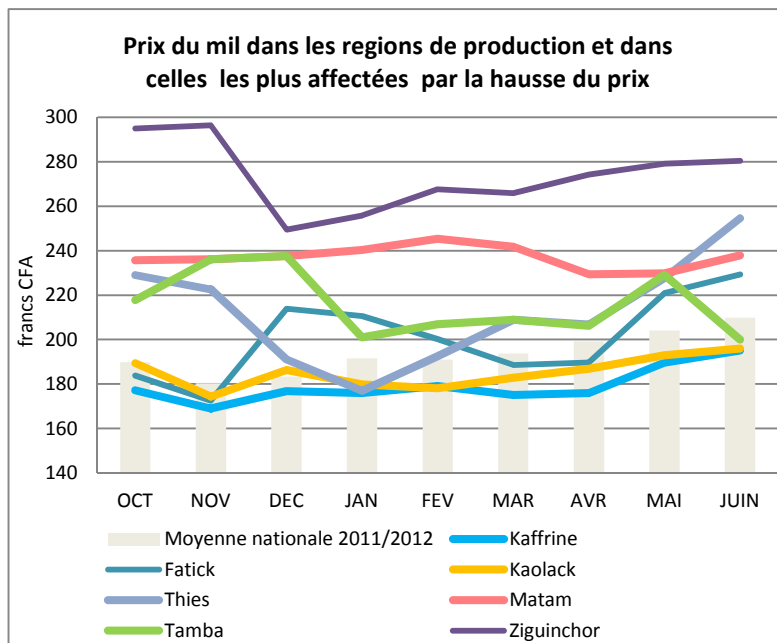
- **Prix au détail :** le prix du riz ordinaire importé est resté stable, grâce, d'une part à l'efficacité des mesures de contrôle des prix, et d'autre part à la bonne disponibilité de cette denrée sur le marché international.

Le prix du maïs importé reste marqué par des hausses par rapport à toutes les périodes de référence. Les hausses s'établissent comme suit : 5 % (mai 2013), 3 % (juin 2012) et 18 % (moyenne quinquennale). Cette tension s'explique par la forte demande exprimée par les aviculteurs qui préparent des sujets pour satisfaire l'importante demande de poulets pour la Korité (fête marquant la fin du Ramadan).

Evolution des prix réels du mil



Evolution du prix réel du mil dans les régions



Légumineuses

- **Prix au détail :** Bien que les prix soient restés relativement stables au cours des deux derniers mois, ils sont tous supérieurs à ceux de mai 2013 mais inférieurs à juin 2012. En moyenne, le niébé et l'arachide décortiquée sont 12 % et 16 % moins chers, tandis que le prix de l'arachide coque est en hausse annuelle de 12 %. Les ménages de Diourbel, Louga, Tamba et Thiès sont les plus favorisés par les baisses des prix du niébé (>30 %) et ceux de Kaolack et Diourbel ont bénéficié des baisses des prix de l'arachide décortiquée (autour de 30 %). Cependant, et malgré la bonne production de 2012, les prix de juin 2013 sont supérieurs aux moyennes des cinq dernières (niébé +15 % et arachide décortiquée +12 %), à cause de la libéralisation exceptionnelle de la commercialisation de l'arachide.
- **Prix au producteur :** au cours des deux derniers mois les producteurs des légumineuses ont tous amélioré leurs revenus de 4 à 10 %. Par contre, par rapport à juin 2012, ceux qui ont offert le niébé et l'arachide décortiquée ont tiré moins de profits à cause de la baisse de prix (de -35 % et -29 % respectivement) que ceux qui ont commercialisé l'arachide coque à Kaffrine (+23 %). Par rapport aux moyennes quinquennales, les prix de juin 2013 ont tous progressé avec des taux de 12 % (niébé), 9 % (arachide décortiquée) et un pic de 31 % (arachide coque).

MESURES GOUVERNAMENTALES EN MATIERE DES PRIX

Le gouvernement maintient la politique de fixation des prix des denrées de base afin de favoriser le pouvoir d'achat des populations les plus vulnérables. Voir ci-dessous les prix au détail fixés dans la région de Dakar (dans les autres régions les prix sont majorés par un différentiel de transport déterminé par le conseil régional de la consommation). Le ministère du Commerce a annoncé la création d'un Comité pour l'approvisionnement de la région de Kaolack en sucre.

-Riz importé ordinaire : 260 CFA/kg
-Huile en fut: 900 CFA/l
-Huile en dosette : 290 CFA/dos
-Sucre cristallisé : 575 CFA/kg

En effet, certains commerçants et importateurs ont fait état de difficultés pour s'approvisionner en sucre. Le Ministère s'est alors engagé à saisir directement la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) et les commerçants pour que l'approvisionnement soit effectif (source : ASCOSEN). **La fixation des prix d'autres 15 denrées serait aussi à l'étude du gouvernement.**

PRIX DE PARITE A L'IMPORTATION DU RIZ ORDINAIRE BRISE IMPORTE ET PERSPECTIVES EN 2013

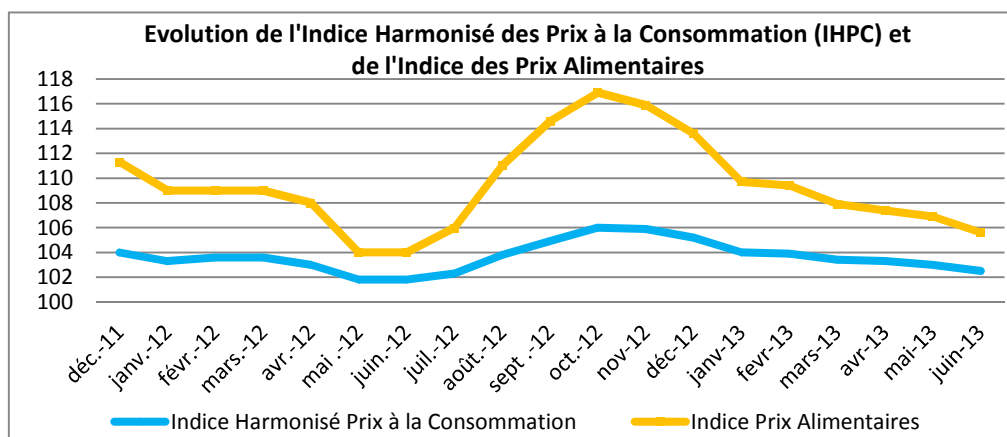
En juin, les cours mondiaux sont en baisse en raison des bonnes récoltes en Asie et des excédents exportables. Selon la FAO il y aura une forte progression (7,2 %) de la production mondiale de céréales en 2013 puisque celle-ci devrait atteindre 2,479 milliards de tonnes, ce qui constitue un nouveau record. La production mondiale de riz paddy en 2012 a progressé de 1 % (environ 734,7 millions de tonnes paddy – 490 Mt en équivalent blanchi) par rapport à 2011 (727 millions de tonnes) et les stocks mondiaux de riz ont atteint un record de 161,7 Mt, soit +11 % que 2011. **Les perspectives pour 2013 indiquent une nouvelle hausse de 7,4 % (environ 174 Mt).** Ces réserves représenteraient ainsi le 36 % des besoins mondiaux, soit le meilleur ratio de la dernière décennie (source : Osiriz, juin 2013).

EVOLUTION DE L'INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION – IHPC

L'indice harmonisé des prix à la consommation est en baisse de 0,6 % par rapport au mois de mai, principalement grâce à la diminution des prix des services hôteliers et de communication et des aliments. En variation annuelle, l'indice a augmenté de 0,7%. Le taux moyen d'inflation est de presque 1 %.

L'indice des produits alimentaires a aussi baissé de 1,3 %, grâce au recul des prix des céréales non transformées, des huiles et du sucre. Toutefois, le renchérissement des légumes et des tubercules a atténué la tendance baissière.

(Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie)



Période de référence de l'IHPC août 2009 = 100

TERMES DE L'ECHANGE (TdE)²

Il s'agit de l'échange d'un kilogramme d'arachide ou d'une unité moyenne de petit ruminant adulte ou du salaire mensuel d'un travailleur (BTP, docker, femme de ménage) et un kilogramme de riz ordinaire brisé importé.

ARACHIDE COQUE

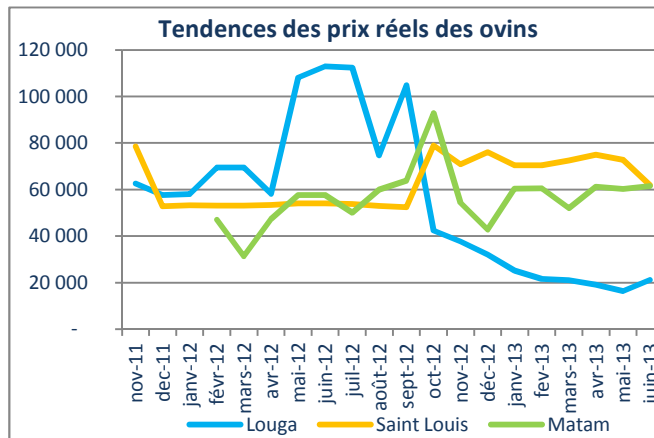
Arachide coque (au producteur) contre riz ordinaire brisé importé (au détail) sur les marchés du bassin arachidier³

Le renchérissement de l'arachide en coque depuis la récolte, combiné avec la stabilité du prix du riz importé, continue à améliorer le pouvoir d'achat des producteurs dans le bassin arachidier entraînant une appréciation de leurs termes de l'échange (TdE). En effet, ceux-ci se sont améliorés de 30 % en douze mois car seulement un kilo d'arachide coque doit être vendu pour acquérir un kilo de riz importé, ce qui est très favorable pour les producteurs.

PETITS RUMINANTS (OVINS/CAPRINS)

Variation mensuelle

La tendance baissière du prix des petits ruminants observée depuis quelques mois s'est renversée et, à l'approche du Ramadan, presque dans toutes les régions (sauf à Thiès, Diourbel et Saint Louis) les prix ont augmenté. Cette situation caractérise chaque année la période du Ramadan, en favorisant les commerçants qui spéculent au détriment des consommateurs, obligés de déboursier plus pour acheter la même quantité de viande. Les prix des ovins ont augmenté de 25 % à Louga et de 8 % à Kaolack par rapport à mai 2013, où les TdE avec le riz importé pour les éleveurs se sont améliorés de 8 % et 9 %.



² Les termes de l'échange des céréales sont la quantité d'une céréale donnée qu'il est possible d'acquérir sur le marché avec la vente d'un bien de type donné. Plus le terme de l'échange est élevé plus il est favorable pour le consommateur.

³ Sont ici pris en considération les marchés de collecte des régions de Fatick, Thiès, Kaffrine et Kaolack.



Variation annuelle

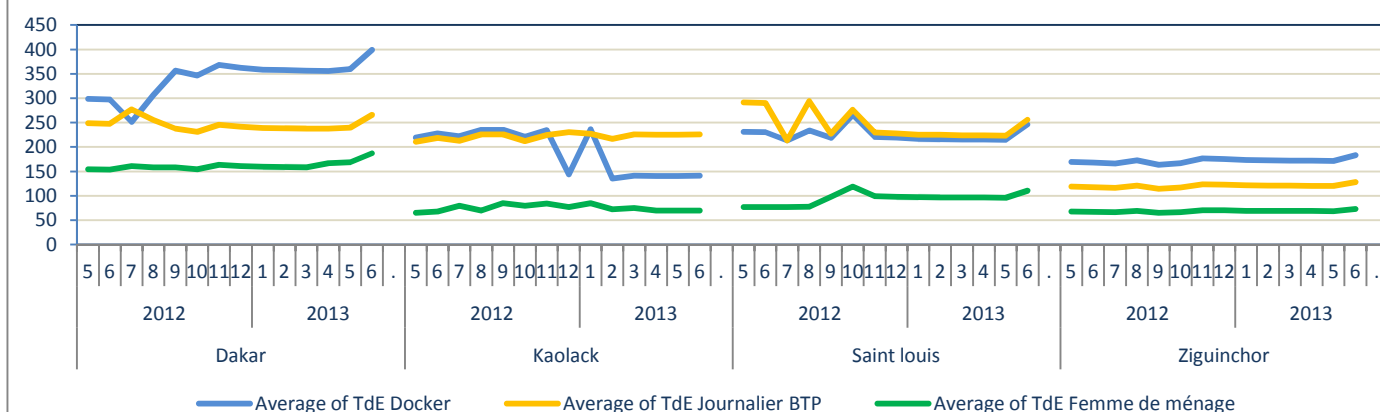
Les prix du bétail varient selon les différentes régions, et à Dakar, Diourbel et Kaolack on a observé les hausses les plus importantes (**ovins** : +73 % à Dakar, +51 % à Kaolack et +15 % à Diourbel ; **caprins** +139 % à Dakar, +22 à Kaolack et +57 à Diourbel). Les termes de l'échange se sont fortement améliorés dans ces régions : de respectivement 111 %, 60 % et 27 %. Etant donné que le prix du riz est stable depuis un an grâce à la fixation du prix, le bétail est le seul paramètre qui conditionne les termes de l'échange des éleveurs.

MAIN D'ŒUVRE à Dakar, Saint Louis, Kaolack et Ziguinchor

Dans les principales villes du pays les salaires des principales catégories de travailleurs restent stables par rapport au mois passé.

- A **Saint Louis**, à part les salaires des femmes de ménages qui ont augmenté de 24 % en douze mois, les dockers et les journaliers du secteur BTP (bâtiments et travaux publics) ont vu leurs salaires chuter (respectivement de 7 et 24 %), et ainsi que leur pouvoir d'achat.
- Dans la ville de **Ziguinchor** les salaires sont restés stables au cours de l'année et les TdE également se sont améliorés seulement grâce à la baisse du prix du riz importé (273 francs CFA/kg au lieu de 298 en juin 2012).
- A **Dakar** l'amélioration des TdE est surtout due à la fixation du prix du riz importé. C'est ainsi que les TdE se sont améliorés pour les dockers, journaliers du BTP et femmes de ménages de respectivement de 34 %, 7 % et 22 %, ce qui se traduit par un surplus de 102, 18 et 34 kilos de riz achetables par rapport à juin 2012.
- A **Kaolack** les salaires et les termes de l'échange sont restés stables par rapport au mois précédent et légèrement en hausse par rapport à la même période de l'année passée, sauf pour les dockers, qui ont subi une forte dégradation des TdE (-38 %) à cause de la baisse salariale. Cela est certainement dû à la diminution des activités au port de Kaolack.

Evolution des termes d'échanges dans les villes de Dakar, Kaolack, Saint Louis et Ziguinchor



Source : PAM

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

CSA: Intendant Colonel Issa Seye, Directeur (issaseye@yahoo.fr) et

M. Mouhamadou Ndiaye, Conseiller, Coordonnateur du SIM (dionkndiaye@yahoo.fr).

PAM: Mme Wanja Kaaria, Directrice adjointe (wanja.kaaria@wfp.org) et

Mme Maria Luigia Perenze, Chargée de programme VAM (marialuigia.perenze@wfp.org).

LE SAVIEZ-VOUS ?

D'après la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale 50.000 ménages bénéficiaires du Programme National des bourses familiales recevront les premiers montants en septembre. Pour bénéficier de ce programme, le ménage doit respecter deux critères fondamentaux : être dans une extrême pauvreté et avoir des enfants en âge d'aller à l'école. Une fois retenu par le programme, le ménage se doit de respecter trois conditions :

- 1) maintenir et suivre l'élève à l'école,
- 2) tenir régulièrement un carnet de santé des enfants âgés de 0 à 5 ans
- 3) inscrire l'enfant à l'état civil.